

Budget rectificatif 8/2008: Comité économique et social européen CESE, ajustements des dépenses pour traitements et pensions

2008/2287(BUD) - 20/11/2008 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 493 voix pour, 4 contre et 17 abstentions, une résolution qui vise à approuver, sans le modifier, le projet de budget rectificatif n° 8/2008 de l'Union.

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. Ville **ITÄLÄ** (PPE-DE, FI) au nom de la commission des budgets.

Le Parlement prend acte de l'avant-projet de budget de la Commission qui réduit les coûts du Comité économique et social européen de **318.262 EUR** pour 2008 et ses recettes de **48.265 EUR** et approuve le projet de budget du Conseil qui entérine tels quels ces montants.

Le Parlement souligne au passage que si la présentation d'un budget rectificatif actualisant les besoins budgétaires des institutions s'avère louable (dans la mesure où cela permettra de restituer des fonds au contribuable), le coût de cette procédure (lourde) risque malheureusement d'excéder les sommes à restituer effectivement.